ÉDITION MAI 2008

Message du maire

Cette année encore, il nous fait plaisir de vous inviter à la clinique de vaccination pour votre (vos) chien(s) et votre (vos) chat(s). Celle-ci est organisée par la municipalité de Mille-Isles conjointement avec un vétérinaire de la région. Cette clinique a pour but de sensibiliser davantage la population à l'importance de vacciner ses animaux, et également, à respecter la réglementation municipale à cet effet. Comme la prévention c'est l'affaire de tous, nous espérons vous compter nombreux lors de cet événement :

Date : Samedi 14 juin 2008 Endroit : à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles Heure : de 12 h à 14 h.

Nous vous invitons à prendre un rendez-vous en communiquant avec l'hôpital vétérinaire de Piedmont au 450.227.7888.

À la dernière séance du conseil, certaines résolutions ont été adoptées pour :

- Mandater maître Joanne Côté pour la rédaction d'un protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et Construction Fiddleridge inc.;
- Fixer l'horaire d'été du bureau municipal;
- Accepter la démission de monsieur Joël Sauvé, Directeur du service incendie;
- Autoriser l'achat de radios ainsi que la location d'un répéteur pour le service incendie;
- Mandater la firme de génie ÉQUIPE LAURENCE experts-conseils pour la réfection du chemin lac Robert;
- Autoriser l'acquisition d'une gratte hydraulique pour les travaux publics;
- Officialiser la nomination des membres du CCU;
- Adopter le règlement 161.01-2008 à l'égard du pourcentage réclamé aux fins de parcs (opération cadastrale);
- Autoriser un don de 200.00 \$ à The Lachute Shrine Club.

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

Ces activités se tiendront à l'hôtel de ville dans la salle communautaire:

- * Le 7 juin 2008 de 13h00 à 16h00 : Fête des Oursons
- * Le 17 juillet 2008 : Dîner Steak.
- Le 9 août 2008 : Fête de la Famille.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DU NOUVEL HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU MUNICIPAL :

du 19 mai au 29 août 2008 inclusivement : Du lundi au jeudi de : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Le vendredi : de 8 h à 12 h

AGENDA MUNICIPAL – SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Lundi, 2 juin 2008

Lundi, 7 juillet 2008

Lundi, 4 août 2008

Mardi, 2 septembre 2008



Lundi, 6 octobre 2008

Lundi, 3 novembre 2008

Lundi, 1er décembre 2008

Réunion spéciale du budget : à

déterminer

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

URBANISME ET ZONAGE

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les résidents avaient jusqu'au 1 mai pour enlever la toile et la structure. Ces dispositions sont en vigueur pour tous les abris d'hiver temporaires indépendamment de leur localisation sur la propriété. Face au non-respect de cette réglementation, un constat d'infraction pourrait être émis.



Piscines

L'aménagement et l'utilisation des piscines sont régis par un règlement qui précise les règles d'implantation (distance des lignes) et la nécessité d'établir une clôture. Ces règles ont été prévues de façon à protéger le plus possible la sécurité des baigneurs et des enfants qui vivent à proximité d'une piscine. Par ailleurs, prenez note que pour s'assurer du respect de ces règles, la mise en place de piscine est soumise à l'obtention de permis.

Sur ce, bon été et bonne baignade!

Air-je beroin d'un permir ?

Nous vous rappelons, comme à l'habitude, <u>qu'il est important</u>, **avant de commencer des travaux**, de vous informer si ceux-ci sont conformes aux règlements de la municipalité. Assurez-vous d'obtenir les permis nécessaires avant le début des travaux.

Pour informations et permis : Michel Morin, inspecteur municipal.

Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées

Le maintien en bon état des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées (fosses septiques) des résidences isolées est une responsabilité très importante pour chacun des citoyens de la municipalité. Vous avez le devoir d'entretenir et de faire vidanger votre fosse septique de façon régulière, tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

Le gouvernement du Québec a légiféré et le nouvel article **25.1 de la** *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale, aux frais du propriétaire de l'immeuble, d'installer, d'entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble.

Donc, procédez avant que nous soyons obligés de le faire pour vous!



ENTRETIEN DES RIVES

La municipalité commencera à appliquer dès cet été un nouveau règlement au sujet de l'entretien et de la re-naturalisation des rives, des lacs et des cours d'eau. Le règlement comporte plusieurs nouvelles obligations et en particulier, certaines qui visent la conservation des arbres sur les rives. De plus, le règlement interdit désormais la coupe des gazons dans une bande de dix (10) mètres le long de la rive. Ce règlement a été adopté afin de créer les meilleures conditions possibles pour préserver la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau.



IMPORTANT-IMPORTANT-IMPORTANT

Veuillez noter que l'inspecteur municipal sera en vacances du 2 au 17 août 2008 inclusivement. Aucun permis ne pourra être émis au cours de cette période.

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

URBANISME ET ZONAGE

Extrait du règlement 2008-04

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 168, AFIN D'ÉTABLIR LES NORMES APPLICABLES AU CONTRÔLE DES ACCÈS COL-LECTIFS À UN LAC OU UN COURS D'EAU.

14.7 Normes applicables au contrôle des accès collectifs à un lac ou à un cours d'eau

- 14.7.1 L'utilisation d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble à des fins d'accès collectif est régie par les dispositions du présent article.
- 14.7.2 Aux fins du présent article, un accès collectif à un lac ou un cours d'eau est un chemin, un passage ou un terrain ou partie de terrain destiné à donner accès à un lac ou un cours d'eau aux propriétaires ou occupants de plus de 5 terrains non adjacents à ce lac ou cours d'eau ou donnant accès à plus de 15 personnes.
- 14.7.3 Il ne peut y avoir plus de deux accès collectifs à un certain lac ou un certain cours d'eau à l'intérieur d'une même zone. Conséquemment, il ne peut y avoir plus d'une ouverture donnant accès à l'eau sur un terrain servant d'accès collectif à un lac ou un cours d'eau.
- 14.7.4 Un accès collectif à un lac ou un cours d'eau ne doit pas être aménagé sur un terrain dérogatoire aux règles de lotissement en vigueur dans la zone où il se trouve.
- 14.7.5 Les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral s'appliquent intégralement à l'aménagement des accès collectifs aux lacs et aux cours d'eau.

ÉCHÉANCE DES COMPTES DE TAXES

Le premier versement devait être acquitté au plus tard, le 27 février 2008, le deuxième doit nous parvenir avant le 27 mai 2008 et le troisième, le 25 août 2008.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 18% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Pour un chèque sans provision retourné par une institution financière, des frais de 25 \$ sont facturés et pour tout avis de rappel de compte de taxes, des frais de 10 \$ sont exigés.

Vous pouvez acquitter tout montant du à la municipalité, par chèque, au comptoir du bureau municipal ou via Accès D (Desjardins).

MUNICIPALITE DE MILLE-ISLES A VIS PUBLIC DEROGATION MINEURE

EST PAR LES PRESENTES DONNE par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de ladite municipalité :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la session ordinaire du 2 juin 2008, qui se tiendra à 20 h à la salle communautaire située au 1262 chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge arrière de 5.5 mètres, pour l'agrandissement d'une résidence, alors que le règlement en vigueur prévoit une marge de 15 mètres pour l'arrière du terrain. Le lot projeté est situé dans le secteur du Lac Robert, et fait parti du lot 3208106

Donné à Mille-Isles, ce 16^{ième} jour du mois de mai 2008.

/ Signé /

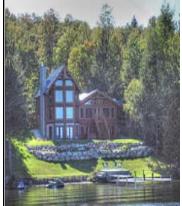
Johanne Ringuette, GMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ALGUES BLEUES OU FIN DE LA RÉCRÉATION

L'arrivée massive des algues bleu-vert dans les lacs du Québec au cours des dernières années oblige les riverains et les gestionnaires du territoire à revoir le mode de développement de ce type de milieu naturel. En effet, l'éclosion des épisodes de cyanobactéries un peu partout dans les lacs du Québec depuis quelques années, annonce la fin de la récréation pour beaucoup de villégiateurs et l'obligation de reconsidérer la manière dont nos lacs se sont développés jusqu'à maintenant. La présence accrue de cyanobactéries dans les lacs est un indicateur que quelque chose ne va plus dans l'équilibre écologique de nos lacs.

La présence de cyanobactéries dans les lacs du Québec est causée par une quantité de phosphore (élément nutritif essentiel à la croissance de la végétation) dépassant la capacité du milieu aquatique. Sa surabondance provient essentiellement des activités humaines, autant de la consommation que des actions posées sur le milieu environnant. Cette combinaison engendre une production excédentaire d'algues et de plantes. Les citoyens se doivent donc de modifier leurs habitudes de vie pour maintenir ou améliorer la qualité de leur lac. Les apports de phosphore dans nos lacs et cours d'eau proviennent de sources multiples. Selon le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement, les détergents à lave-vaisselle sont responsables de 5 à 20% des rejets de phosphore provenant des habitations. De plus, la majorité des engrais en contiennent. Les fosses septiques désuètes ou inadéquates influent également sur la quantité de phosphore se retrouvant dans nos lacs. En plus d'utiliser des produits contenant du phosphore, nos comportements ont souvent pour effet de favoriser et d'accélérer le déplacement de cet élément nutritif vers les plans d'eau.



Dans un milieu à l'état naturel, sans intervention humaine, la végétation en place capte une bonne partie du phosphore. Lorsqu'un milieu est perturbé par l'activité humaine, cela peut avoir un impact considérable sur son cheminement. Pensons au déboisement des rives, aux pelouses en bordure des lacs, aux stationnements pavés et aux coupes forestières. Toutes ces situations ont pour effet d'augmenter la vitesse d'écoulement de l'eau vers les lacs et/ou de favoriser l'érosion du sol chargé en phosphore. Celui-ci se retrouve alors dans les lacs au lieu de rester en place, maintenu dans le sol ou utilisé par la végétation. Les citoyens se doivent donc de réfléchir à leurs comportements, qui peuvent facilement être respectueux de l'environnement. Par exemple, l'aménagement de votre terrain devrait se rapprocher de la photo 2, tandis qu'un aménagement comme celui de la photo 1 devrait être évité.



Photo 1 Photo 2

La réglementation actuellement en vigueur permet, dans une certaine mesure, de contrôler certains comportements. Par exemple, tout citoyen dont le terrain est aux abords des lacs doit conserver une bande d'au moins 10 mètres à l'état naturel. Et pour toute intervention dans cette zone, on doit obtenir au préalable l'autorisation de la municipalité. Mais la prise de conscience doit se faire d'abord de manière volontaire. Nous devons premièrement agir à la source du problème, en limitant notre consommation de produits contenant des phosphates. En posant des gestes simples, il est possible de faire la différence et d'avoir un impact sur la qualité de l'eau de nos lacs. Ainsi, nous pourrons conserver leurs usages ou aider à leur restauration. Il est de la responsabilité de tous les citoyens d'agir en se sens. D'ailleurs, de plus en plus d'initiatives sont prises pour respecter cet objectif.

Les associations de lacs et le regroupement des associations peuvent jouer un rôle actif au plan de la sensibilisation des citoyens. Sur la scène provinciale, le projet de loi no 194 sur les détergents sans phosphates sera en vigueur en 2010.

En résumé, rappelez-vous que vous devez privilégier les comportements suivants : utiliser des produits sans phosphates, éviter l'emploi des engrais, posséder une installation septique conforme et maintenir en place le couvert végétal des rives ou le restaurer.

Voici quelques sites Internet à consulter pour en apprendre davantage:

www.mrcmemphremagog.com www.st-adolphe.org/ www.unites.uqam.ca/gril/ www.rappel.qc.ca www.mddep.gouv.qc.ca

Service de sécurité incendie

Attention aux feux de forêt

La période de mai à septembre est aussi la saison des feux de forêt. Qu'ils soient d'origine naturelle ou causés par les activités humaines, les feux de forêt sont un fléau contre lequel chacun a la responsabilité de se protéger de façon préventive en posant les bons gestes le moment venu.

En période DE SÉCHERESSE :

- ☑ Nettoyez les abords de la maison en éliminant ou en éloignant tout ce qui peut brûler et propager le feu.
- ☑ Branchez le tuvau d'arrosage.
- 🗹 Établissez, avec tous les membres de la famille, un plan d'évacuation et prévoyez un lieu de rassemblement.
- ☑ Entendez-vous avec vos voisins pour vous entraider en cas d'urgence.

Soyez vigilants. Pour connaître l'indice d'inflammabilité, veuillez téléphoner à la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) au **1-800-463-FEUX (3389**) ou à la municipalité 450-438-2958.

Chemin ou entrée privée :

Il est nécessaire de vous assurer que les arbres soient émondés à une hauteur minimum de 4 mètres et une largeur minimum de 5 mètres. Ceci assurera le passage des véhicules d'urgence sans les abîmer, car ce sont des équipements très dispendieux. Ce sont vos véhicules.

Visite de prévention :

Une visite de prévention sera faite par les pompiers durant l'année. Cette visite à pour but de s'assurer que la pile de votre détecteur de fumée a été bien changée ainsi que pour vous donner des conseils pratiques sur la sécurité incendie. Je vous invite aussi à visiter le site de prévention incendie du Québec au <u>www.msp.gouv.gc.ca</u> pour d'autres informations en prévention incendie.



BÉNÉVOLES POUR LES **MESURES D'URGENCES**

Liste des bénévoles pour les mesures d'urgences :

Vous désirez apporter votre aide en cas de besoin, envoyeznous vos nom, adresse, no. de téléphone, adresse courriel et votre domaine d'expertise à

cduhamel@mille-isles.ca ou 450-438-2958

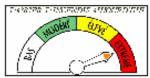


POUR EN SAVOIR PLUS...

Comment est-il calculé?

Le danger d'incendie est établi à partir des relevés de plus de 160 stations météorologiques à travers la province. Il renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie, en regard de la vitesse de propagation et de la quantité de combustibles disponibles.

Le danger d'incendie est établi par région. Aussi, des averses locales ne modifieront pas nécessairement son degré, puisqu'il est calculé pour l'ensemble d'une région et doit refléter la réalité de la majeure partie de celle-ci.



Comment l'utiliser?

Fort utile, cette information incite à la prudence et contribue à réduire le nombre d'incendies.

Bas: Meilleur temps pour autoriser un brûlage.

Modéré: Le brûlage est possible sous surveillance étroite.

Le brûlage n'est pas recommandé. Il est facile d'en perdre le contrôle et un incendie se propage alors rapidement.

Extrême : Le brûlage est à proscrire. Dans ces conditions, la propagation d'un incendie peut atteindre plusieurs mètres à la minute.

Le danger d'incendie

· · Comment l'obtenir?

Le site Internet



Pour recevoir quotidiennement le danger d'incendie des régions qui vous intéressent, rendez-vous au <u>www.sopfeu.qc.ca</u>, à la page Danger d'incendie et abonnez-vous! De plus, le site Internet de la SOPFEU renseigne, en tout temps, sur les mesures préventives en vigueur et le danger d'incendie.

> À inscrire dans vos favoris : www.sopfeu.gc.ca

Les médias



Certains médias diffusent quotidiennement le danger d'incendie, tandis que d'autres en font état lorsqu'il atteint les degrés élevé et extrême.

Au printemps, en terrain dégagé, il faut être très prudents!

......

Le danger d'incendie diffusé par la SOPFEU réfère à des conditions qui prévalent en forêt. En terrain dégagé, dans un combustible léger, tels l'herbe, le foin ou les branches, il fluctue davantage. Une légère pluie contribue à faire chuter le danger d'incendie. En contrepartie, quelques heures d'ensoleillement ou encore l'effet du vent entraîneront un assèchement rapide du combustible.

Les résidants devront être particulièrement vigilants au printemps. En effet, même s'il y a encore des plaques de neige en forêt, dans des endroits dégagés, le combustible peut être



suffisamment sec pour propager le feu.

Offre d'emploi Pompiers (ères) - Service de sécurité incendie

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de pompiers (ères) à temps partiel.

Résumé des principales fonctions :

Sous la supervision du directeur et des officiers du service de sécurité incendie, les candidats (es) devront notamment :

Lutter contre les incendies, effectuer les sauvetages et assister les citoyens dans toutes situations d'urgence incendie ou autres;

Appliquer les différents programmes de prévention et participer à l'éducation du public;

Participer à l'entretien de la caserne et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions.

Qualifications et exigences :

Avoir accès à un véhicule pour se rendre à la caserne ou sur les lieux de certains sinistres lors d'appel d'urgence;

Détenir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans la première année de l'embauche;

Posséder un diplôme d'études secondaires et une formation de pompier 1 reconnue par l'École Nationale des Pompiers du Québec ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par la loi;

Être en bonne forme physique;

Avoir des aptitudes pour travailler en équipe;

Avoir un sens des responsabilités;

Avoir une grande disponibilité.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'une des façons suivantes :

Par la poste à l'adresse suivante : Offre d'emploi pompiers (ères)

Municipalité de Mille-Isles

1262, chemin de Mille-isles, Mille-Isles, Québec JOR 1A0

Par courriel: cduhamel@mille-isles.ca

Par télécopieur : 450-438-6157 avec la mention "Offre d'emploi Pompiers (ères)"

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés

Offre d'emploi Journaliers (ères) - Travaux publics

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de candidats pour des postes de journaliers (ères) à <u>temps partiel</u> et <u>sur appel</u> pour le service des travaux publics.

Résumé des principales fonctions :

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, les candidats (es) devront notamment :

Effectuer divers travaux d'entretien des espaces publics, parcs, bâtiments, etc.

Effectuer des travaux de voirie et aider à la réparation et à l'entretien des chemins, etc.;

Démanteler les barrages de castors;

Toutes autres tâches connexes.

Qualifications et exigences :

Très bonne dextérité manuelle;

Avoir de l'expérience avec les outils manuels, (scies à chaîne, tracteur à pelouse), etc.;

Détenir un permis de conduire et posséder un véhicule serait un atout;

Avoir le sens des responsabilités et le souci du travail bien fait;

Très grande disponibilité.

Bienvenue aux étudiants

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'une des façons suivantes :

À l'attention de M. Marc Auclair, Contremaître aux travaux publics

Par la poste à l'adresse suivante : Municipalité de Mille-Isles

1262, chemin de Mille-isles, Mille-Isles, Québec, JOR 1A0

Par courriel: mauclair@mille-isles.ca
Par télécopieur: 450-438-6157

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés

PROTECTION CIVILE

La Semaine de la protection civile (Semaine de la PC) est un événement national annuel qui a lieu pendant la première semaine complète du mois de mai. L'objectif principal est de sensibiliser la population à la préparation individuelle afin de renforcer l'idée que nous pouvons réduire les risques et diminuer les conséquences des catastrophes.

Cette année le thème est le suivant :

« 72 heures - Votre famille est-elle prête? »

Les Canadiens sont exposés à de nombreux dangers, y compris des incendies de forêt, des glissements de terrain, des inondations, des conditions météorologiques exceptionnelles et des tornades. Certains dangers sont difficiles à prévoir, comme des déversements de matières dangereuses ou la menace du terrorisme. S'ajoutent à cette liste les risques que courent les adeptes du plein air, qui peuvent se perdre, se blesser ou être victimes d'animaux dangereux.

Il est de plus en plus important de se pencher sur notre propre niveau de préparation; quelques mesures simples peuvent s'avérer précieuses pour vous et votre famille en cas de catastrophe.

Durant une urgence, les premiers intervenants/travailleurs d'urgence peuvent mettre du temps à vous rejoindre; en outre, l'accès aux téléphones, au gaz, à l'eau et aux services d'égout et électriques peut être coupé – par conséquent, soyez prévoyant et prêt à prendre soin de votre famille et de vous-même et cela, pendant au moins 72 heures.

Ne soyez pas pris au dépourvu; informezvous des dangers qui menacent votre région et prenez le temps de monter une trousse d'urgence pour votre famille.

Articles de base dont vous aurez besoin pour survivre 72 heures :

- * Eau au moins deux litres d'eau par personne par jour (y compris de petites bouteilles qui peuvent être facilement transportées en cas d'évacuation):
- * Nourriture qui ne se gâtera pas, comme des aliments en conserve, des barres énergétiques et des aliments secs (n'oubliez pas de remplacer la nourriture et l'eau une fois par année);
- Ouvre-boîte manuel;
- * Lampe de poche et piles;
- * Chandelles et allumettes ou briquet (n'oubliez pas de placer les chandelles dans des contenants solides et de les éteindre avant de vous coucher);
- * Radio alimentée par pile ou à manivelle (et des piles de rechange);
- Trousse de premiers soins;
- * Articles particuliers comme des médicaments sur ordonnance, de la préparation pour nourrisson et l'équipement pour les personnes handicapées;
- Trousseau de clés supplémentaire pour votre auto et votre maison;
- * Un peu d'argent en espèces en petites coupures, comme des billets de 10 \$ (les chèques de voyage sont également utiles) et de la monnaie pour les téléphones payants; et
- * Une copie de votre plan d'urgence, y compris les coordonnées de personnes ressources.

Autres articles recommandés

Il est toujours bon d'avoir à portée de la main des articles additionnels. Voici d'autres articles suggérés pour votre trousse :

- * Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille;
- * Sac de couchage ou couverture chaude (en tissu métallique) pour tous les membres de la famille;
- Un sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention);
- Des sacs à ordures ménagères (hygiène personnelle);
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle;
- * Gants de protection;
- Outils de base (marteau, pinces, clé, tournevis, attaches, gants de travail);
- * Petit réchaud et combustible (suivre les directives du fabricant et les ranger correctement); et
- Deux litres d'eau de plus par jour et par personne pour la préparation des aliments et l'hygiène.

Pour de plus amples renseignements sur les risques et la façon de vous préparer, nous vous invitons aussi à consulter le site Web de Sécurité publique Canada à l'adresse suivante : http://www.preparez-vous.gc.ca/.

Journée des Oursons



Venez créer un ours à la vie!

Quand: 7 juin, 2008, 13h00 – 16h00

Endroit: Salle municipale Colonel Strong,

1262 Chemin Mille-Isles, Mille-Isles

Pour qui: Les enfants de Mille-Isles

âges de plus de 2 ans

Coût: **Gratuit**

Mais vous devez vous inscrire

SVP confirmer la présence de votre enfant

avec Claude au 450-438-2958

(cduhamel@mille-isles.ca) avant le 27 mai 2008.

Les places sont limitées, donc inscrivez-vous rapidement.

Les enfants choisiront leur animal qu'ils vont rembourrer à la main eux-mêmes. Après, votre enfant participera "à une cérémonie magique de voeux", ils vont faire un voeu sur une "étoile magique" où ils placeront leur nouvel ami. Ils chuchoteront le voeu magique dans l'oreille de leur ami et ils le scelleront pour l'éternité. Votre enfant choisira un nom pour son ami et recevra un certificate de naissance personnalisé. Ensuite, ils réciteront "la promesse d'ours" ensemble. Ils vont concevoir un tee-shirt pour leur ours et recevront un sac spécial à décorer à la maison.



Cet été, Soyez cool! des vêtements légers et un chapeau! beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif Utilisez un climatiseur pour rafraîchir votre logement!

Protégez-vous de la chaleur



- Identifiez une personne à contacter en cas de problème.
- Surveillez la météo et l'air ambiant à domicile à l'aide d'un thermomètre, surtout quand la température atteint ou dépasse 30°C ou 86°F et ne descend pas la nuit.
- Utilisez un climatiseur pour rafraîchir votre logement ou passez quelques heures dans un endroit climatisé tel un centre commercial...
- Buvez beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif, ou selon les quantités indiquées par votre médecin.
- Évitez les boissons suivantes car elles déshydratent : alcoolisées, à forte teneur en caféine (café, thé, colas), ou très sucrées.
- **Prenez** une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire.
- Évitez les activités qui demandent beaucoup d'effort.
- **Protégez-vous** du soleil en portant des vêtements légers, de couleur pâle et un chapeau.

En cas de malaise général, d'étourdissements, de fatigue, de maux de tête, de difficultés à respirer, de douleurs à la poitrine ou de jambes enflées, communiquez avec Info-Santé ou votre médecin.

En cas d'urgence, appelez 911.



Offre d'emploi Camp Scout

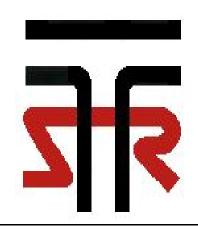
Scouts Canada, situé dans les Milles Isles, est présentement à la recherche de personnel pour remplir les fonctions suivantes pendant la période intensive de l'été soit du 22 juin au 13 août, 2008.

Cuisiniers avec expérience dans les repas pour groupes. Sauveteurs Croix de Bronze ou plus haute certification. Conseillers de camp

Pour de plus amples informations,ou demande de formularies d'emploi, s.v.p. nous contacter au :450-438-4096



Camp tamaracouta 635 tamaracouta, Milles Isles,Québec JOR 1A0 450-438-4096 450-438-4304(Fax)





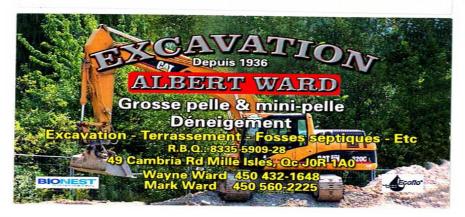
Petit chien de 7 mois avec collier rouge, trouvé sur la rue Cambria. Appelez au 450.675.1954.



R.B.Q.: 8336-6914-15

Tél.: 450-431-0830 Cell.: 450-820-0830 Extension
Dalle Flottante
Réparation
de fissure
Réparation de
drain français
Dalle structurale

Résidentiel Commercial Industriel



Vos élus municipaux

Carson Collins, maire

André Durocher, siège no 1

Ilene Geringer, siège no 2

Denise Brabant, siège no 3

Willis Black, siège no 4

Ronald Lescarbeau, siège no 5

George Dawson, siège no 6

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Horaire régulier

Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Horaire d'été

De la Fête des Patriotes (mai) à la Fête du travail (septembre)

Du lundi au jeudi De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Le vendredi de 8 h à 12 h

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

Jour de l'an (1er janvier 2008)
2 janvier 2008
Vendredi Saint (21 mars 2008)
Lundi de Pâques (24 mars 2008)
Journée nationale des patriotes (19 mai 2008)
Fête nationale du Québec (24 juin 2008)
Fête du Canada (devancé au 30 juin 2008)
Fête du travail (1er septembre 2008)
Action de Grâces (13 octobre 2008)
24 décembre 2008
Noël (25 décembre 2008)
26 décembre 2008

De plus, le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 24 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclusivement.

31 décembre 2008

Nous serons heureux de vous accueillir à compter du 5 janvier 2009, 8 h 30.

Services municipaux

Michel Morin : Inspecteur municipal mmorin@mille-isles.ca Voirie municipale

Émission des permis

Marc Auclair: Contremaître voirie

mauclair@mille-isles.ca municipale

Directeur service incendie

Claude Duhamel: Loisirs municipaux cduhamel@mille-isles.ca Info Mille-Isles

Pompier volontaire

Christine Slight: Secrétaire réceptionniste

cslight@mille-isles.ca Taxation

Nathalie Paquette: Coordonnatrice comptabilité

npaquette@mille-isles.ca

Johanne Ringuette : Directrice générale

dg@mille-isles.ca

Pour nous joindre:
1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) JOR 1A0
info@mille-isles.ca

450,438-2958

450.438.6157

PARUTION DE L'INFO MILLE-ISLES

Veuillez noter que l'Info Mille-Isles paraîtra 4 fois par année à compter de septembre 2008.

Pour être publié, vous devez nous faire parvenir votre texte mis-en-page en version française et anglaise.

Pour l'édition de :

Septembre : avant le 15 août

Décembre : avant le 10 décembre

Mars : avant le 15 février

Juin : avant le 15 mai

Pensée du mois

Si la matière grise était rose, personne n'aurait plus d'idées noires !!!

Source: Chez Maya

ÉDITION MAI 2008



BONNE SAISON À TOUS